

S'applique seulement aux réservations de forfaits Vols et Croisière effectuées auprès de Vacances Air Canada. Les forfaits Vols et Croisière doivent être achetés par l'intermédiaire d'un agent de voyages. Tous les éléments de la Promesse Croisière de Vacances Air Canada peuvent changer sans préavis et être modifiés en tout temps.

1S'applique à Carnival Cruise Line, Celebrity Cruises, MSC Croisières, Norwegian Cruise Line et Royal Caribbean International. Exclut les groupes, les croisières réservées avec des codes tarifaires non remboursables (NRD) et les croisières réservées dont le paiement final a été effectué.

2Les vols seront réservés en fonction des prochains vols disponibles à bord d'Air Canada ou d'Air Canada Rouge, sous réserve de disponibilité et de capacité. Ne s'applique pas aux situations de force majeure ou qui sont indépendantes de la volonté du transporteur aérien. Le client est responsable de toutes les dépenses liées à l'hébergement et à toute activité terrestre associée, en cas de retard. Toutefois, dans la mesure où un remboursement serait applicable, Air Canada et Air Canada Rouge s'acquitteront de leurs obligations découlant du Règlement sur la protection des passagers aériens. Ne remplace pas une assurance voyage. Sous réserve de modifications ou d'annulation en tout temps, sans préavis. D'autres conditions peuvent s'appliquer et seront communiquées au moment de la réservation.

3Dans la mesure où le croisiériste l'autorise. Les croisiéristes ne peuvent pas garantir un embarquement tardif sur la croisière à tous les ports d'escale. L'autorisation d'un embarquement tardif dépend du pays du port d'escale et des règles d'embarquement applicables. Les croisiéristes peuvent, à leur seule discrétion, autoriser un passager retardé à embarquer sur la croisière après le départ initial. Aucun remboursement ne sera accordé pour les jours de croisière manqués.

4Advenant que vous trouviez un vol à moindre prix auprès d'Air Canada ou d'Air Canada Rouge au moment de la réservation, Vacances Air Canada paiera le prix des vols applicables, incluant les taxes, frais et frais de service. Le prix du vol à moindre coût doit être identique à celui des vols d'Air Canada ou d'Air Canada Rouge (mêmes dates et heures de voyage, classe de service, cabine, etc.); il doit s'agir d'un tarif publié et ne pas être combiné à un autre rabais spécial ou à une offre de tarif d'entreprise. Doit être disponible à l'achat au moment de la réservation, être remboursable et inclure un bagage enregistré gratuit pour être admissible. Toute demande ou preuve doit être envoyée au moment de la réservation. Le remboursement des vols s'applique à tous les passagers de la réservation. Applicable une seule fois. Ne s'applique pas aux groupes. MDAir Canada, Air Canada Rouge et Vacances Air Canada sont des marques déposées d'Air Canada, utilisées sous licence par la société en commandite Touram.